

IARD

HABITATION

FIDELIDADE





POUR UN LARGE PUBLIC RÉSIDENCE PRINCIPALE OU SECONDAIRE

Des formules adaptées aux propriétaires et locataires, y compris les colocataires et les SCI familiales!

L'offre en synthèse



Formule **ESSENTIELLE**

Les garanties indispensables pour les petits budgets

Formule CONFORT

L'équilibre parfait entre budget et garanties

Formule **SÉRÉNITÉ**

Des garanties sur-équipées avec un large choix d'options

Les conditions d'accès

Pour souscrire, il faut:

- ✓ Être âgé de 18 ans ;
- Être locataire ou propriétaire occupant d'un appartement ou d'une maison situé en France métropolitaine;
- Avoir une résidence principale ou résidence secondaire.

Les exclusions

- ✓ Les biens supérieurs à 10 pièces (villas, chateaux, manoirs...);
- ✓ Les bungalows, chalets en bois, maison au toit de chaume à ossature en bois, mobiles homes...;
- ✓ Les habitations réservées pour plus de la moitié de leur surface à des activités professionnelles libérales ;
- ✓ Les bâtiments vides d'occupation ou désaffectés, les bâtiments vétustes ou délabrés ;
- ✓ Les sinistrés DDE, Incendie, Vol.

IARD

HABITATION



Le point sur les garanties et services



> Garanties de base

Responsabilité civile, défense pénale, incendie, explosion et évènements assimilés, dégâts des eaux, bris de glace.

> Garanties contre les risques naturels imprévisibles

Dommages matériels provoqués par les catastrophes naturelles, technologiques ou évènements climatiques.

> Vol, détériorations et vandalisme

Disparition, destruction ou détérioration des bâtiments ou du mobilier.

> Accidents électriques et ménagers

Dommages matériels subis par les appareils électriques ou électroniques ; brûlures causées par un excès de chaleur ; perte de denrées alimentaires.

> Piscine

Extension des garanties de Responsabilités Civile aux dommages matériels et corporels du fait de la piscine.

> Sérénité coup dur

Prise en charge des cotisations pendant 12 mois en cas de licenciement économique, cessation d'activité...

› Bris de glaces étendu

Garanties pour les frais de bris, de parois, de balcons, de vérandas, de marquises, de serres, de châssis et d'aquarium ainsi que les bris des produits verriers

> Valeur à neuf du mobilier

Pour toutes les garanties souscrites sauf le Vol et les Dommages électriques nous prenons à notre charge la vétusté à concurrence de 25% de la valeur de remplacement à neuf au jour du sinistre.

Les atouts qui font la différence



- + Le capital mobilier garanti jusqu'à 80 000€ et la vétusté est compensée à 25% de la valeur à neuf.
- Acceptation des affaires résiliées pour non-paiement de prime avec une souscription en fractionnement annuel obligatoire
- + Les énergies
 renouvelables
 couvertes (capteurs solaires,
 photovoltaïques) en cas de
 souscription de l'option
 « Extension bris de glace »

Les Plus du contrat



- + Assurance scolaire dans le cadre de ses activités scolaires et extra-scolaires.
- + RC Assistante maternelle dommages subis par les enfants confiés
- + Chambre étudiante



FP - MRH FIDÉLIDAD - 06/2023